

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)  
PREPARATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2019**

**ELEMENTS PREPARATOIRES  
AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
- BUDGET PRINCIPAL -**

## **PREAMBULE**

Le présent ROB est présenté conformément aux données prévues par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

### **ARTICLE L 2312-1**

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. **Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.***

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.*

L'article D 2312-3 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication

### **ARTICLE D 2312-3**

A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Conformément au droit applicable, les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- sur le site internet de la Ville
- mise à disposition, avec information par voie d'affichage

PREAMBULE	(pages 2 – 3)
1- CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2019	(pages 5 – 7)
2- BUDGET PRINCIPAL - SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2018	(pages 8 – 19)
3- BUDGET PRINCIPAL - PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS	(pages 20 – 25)
4- BUDGETS ANNEXES	(pages 26 – 30)

## 1- CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2019

Le projet de loi de finances pour 2019, dans sa partie relations avec les collectivités territoriales, prévoit un maintien global des concours tout en modifiant certaines enveloppes

Intitulé du prélèvement	Montant (en euros)	Evolution
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 953 048 000	- 97 274 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	11 028 000	- 1 700 000
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500 000	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866 000	36 866 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548 000	180 976 000
Dotation élu local	65 006 000	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976 000	
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	491 877 000	- 8 123 000
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000	
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000	
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 976 964 000	118 447 000
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683 000	- 30 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0	- 41 775 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000	8 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000	- 39 230 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	90 575 000	8 575 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000	9 000 000
<b>Total</b>	<b>40 470 360 000</b>	<b>143 762 000</b>

- la DGF : baisse réduite attendue de la DGF

La DGF du bloc communal et des départements est stable par rapport à celle de 2018 en dehors de certaines mesures de périmètre atteignant – 5,9 M€ (les régions ne perçoivent plus de DGF depuis 2018). Cette stabilisation de l'enveloppe n'empêche pas des variations individuelles pour les communes liées à la modification des critères d'attribution et des règles de répartition (cf.

péréquation). Ainsi la DGF de la commune devrait diminuer avec corrélativement une augmentation de sa DSR. Dans ces conditions, il est proposé de reconduire les mêmes montants que ceux reçus en 2018.

Hypothèse 2019 : - 14 K€ par rapport à 2018 (soit 1,6 M€ prévus)

- Péréquation en hausse de 180 M€ : hausse attendue de la DSR communale

Augmentation de la DSR (+ 90 M€). Le financement de cette hausse pèse sur la DGF (cf. explication pour la DGF)

Hypothèse 2019 : -4K€ par rapport à 2018 (soit 105 K€ prévus)

- Investissements

La réforme de l'automatisation du FCTVA posée par la loi de finances pour 2018 est prévue pour 2020. Elle simplifiera les échanges papiers pour la validation des montants à percevoir.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (article 81 LFI) :

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et EPCI) en faveur de l'équipement et du développement des territoires, la DSIL est destinée à la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants, s'inscrivant impérativement dans les grandes priorités d'investissement fixées par l'article L2334-42 du CGCT :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

Son montant est ramené à 570 M€ (35% pour les communes selon leur population DGF appréciée au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

La date limite de réception des demandes de subvention au titre de la programmation 2019 à la préfecture du Bas-Rhin est fixée au 30 avril 2019 (<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite/Subventions-pour-l-investissement-public/DSIL/Campagne-DSIL-2019> )

- DCRTP : diminution au titre de 2019 – reversement au titre de 2018 pour l'EPCI :

L'article 23 du projet de loi de finances pour 2019 a confirmé le maintien de la DCRTP 2018 pour les EPCI (afin de régulariser juridiquement l'engagement du Gouvernement de ne pas appliquer la baisse de 107 millions d'€ prévue initialement sur la DCRTP des EPCI) ainsi que celui des communes au titre de la même année (cela a représenté 15 millions d'€ qui seront

remboursés individuellement aux EPCI qui ont subi un prélèvement de leur DCRTP cette année). Les modalités de mise en œuvre du reversement aux communes de la minoration déjà prélevée en 2018 sont en cours d'étude par la DGFIP.

Hypothèse 2019 : -27 K€ par rapport à 2018 soit 180 K€ inscrits

- Evolution des bases fiscales

A compter de 2018 une revalorisation annuelle des valeurs locatives en fonction de l'inflation calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Article 1518 bis CGI :

*(...)A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières, à l'exception des valeurs locatives mentionnées au premier alinéa du I de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année.*

Hypothèse 2019 : + 62 K€ (par rapport à 2018)

- Evolution des bases fiscales

L'inflation attendue selon l'INSEE serait la suivante :

- 2017 : 1,2 %
- 2018 : 1,5 %
- 2019 : 1,7 %

L'évolution des charges de personnel a été contenue du fait de départs et de remplacements différés dans le temps (effet de noria)

Le montant effectif de l'inflation pour 2018 n'est pas encore publié par l'INSEE. Cette publication est attendue pour fin novembre

## 2- SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

### 2.1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET DES RECETTES REELLES

#### 2.1.1. LES DEPENSES

##### 2.1.1.1 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

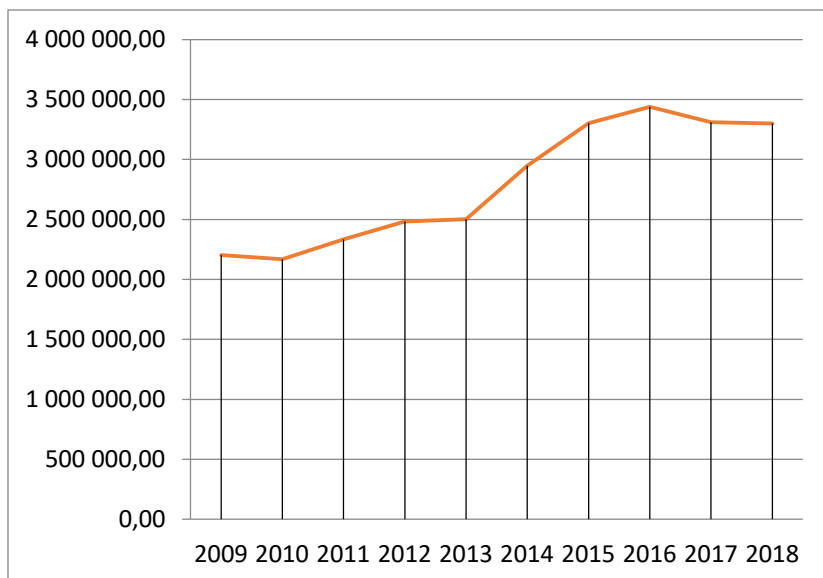
Prévision de clôture de l'exercice en cours :

		<b>BP 2018</b>	<b>estimation CA (fin octobre 2018)</b>	<b>part sur total</b>
011	charges générales	3 700 000 €	3 300 000,00 €	<b>32%</b>
012	charges de personnel	5 426 000,00 €	5 310 000,00 €	<b>51%</b>
014	atténuations	410 000,00 €	410 000,00 €	<b>4%</b>
65	subventions	1 210 000,00 €	1 150 000,00 €	<b>11%</b>
66	charges financières	10 000,00 €	- €	<b>0%</b>
67	charges exceptionnelles	25 000,00 €	3 100,00 €	<b>0%</b>
68	provisions	270 000,00 €	227 000,00 €	<b>2%</b>
022	dépenses imprévues	25 000,00 €	- €	<b>0%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 076 000,00 €</b>	<b>10 400 100,00 €</b>	

- **CHARGES GENERALES : UNE STABILISATION APRES DE FORTES AUGMENTATIONS PASSEES**

	Estimatif montant CA 2018 (début nov. 2018)	%
2009	2 201 184,20	
2010	2 168 681,07	-1,48%
2011	2 334 036,38	7,62%
2012	2 482 115,78	6,34%
2013	2 501 903,95	0,80%
2014	2 948 277,35	17,84%
2015	3 301 306,14	11,97%
2016	3 438 487,72	4,16%
2017	3 308 889,66	-3,77%
<b>2018</b>	<b>3 300 000,00</b>	<b>-0,27%</b>





Les charges générales ont augmenté corrélativement avec l'évolution du patrimoine communal, mais également en raison des différentes évolutions des prix des fluides.

- **CHARGES DE PERSONNEL : DES DEPENSES CONTENUES**

L'évolution du personnel au cours des 9 dernières années est la suivante (tableau des effectifs votés) :

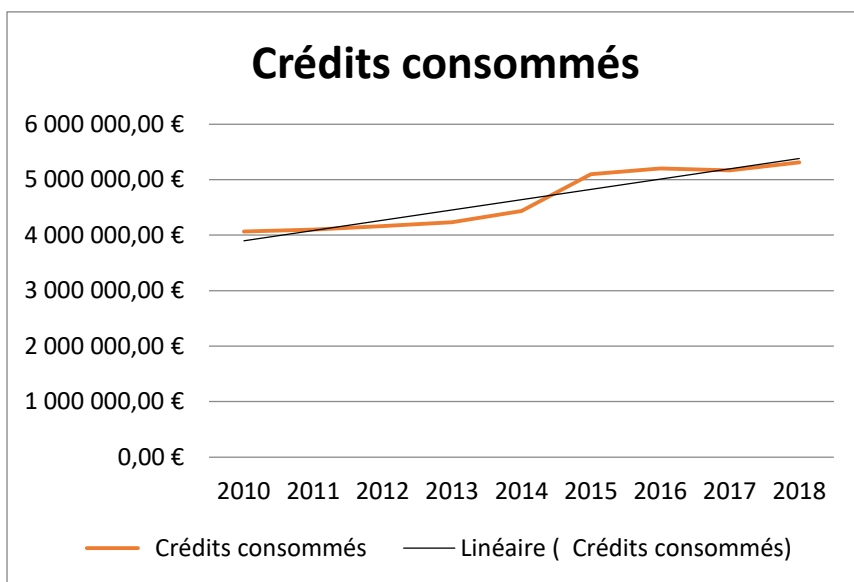
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
titulaires TC	85	81	90	84	98	91
titulaires TNC	8	10	20	22	27	27
non titulaires TC	3	7	10	10	10	10
non titulaires TNC	46	47	56	58	59	59
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>145</b>	<b>176</b>	<b>174</b>	<b>194</b>	<b>187</b>

L'évolution de l'effectif constaté à partir de 2014 s'explique principalement par la création de la DASP (direction du service à la personne) qui par la municipalisation de certains services a conduit à transférer des agents relevant du CCAS vers le budget de la Ville. En 2016 des agents ont été titularisés, et des recrutements de non titulaires ont été effectués pour accompagner notamment le développement du scolaire et périscolaire

	<b>Crédits consommés</b>	<b>Evolution</b>
2010	4 066 214,97 €	
2011	4 098 745,53 €	0,80%
2012	4 160 472,00 €	1,51%
2013	4 233 734,00 €	1,76%
2014	4 434 146,15 €	4,73%
2015	5 095 627,00 €	14,92%
2016	5 202 494,93 €	2,10%
2017	5 165 052,48 €	-0,72%
<b>2018</b>	<b>5 310 000,00 €</b>	<b>2,81%</b>

L'année 2017 marque un décrochement lié à des départs et des remplacements effectués sans tuilages et pour des agents ayant une carrière plus réduite que les sortants (GVT négatif)

L'évolution de la masse si l'on gomme les entrants et sortants est d'un trend d'environ + 1% par an sur les 4 dernières années



## 2.1.1.2. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MODESTES EN 2018

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	prévision
10	dotations et fonds divers			5 850,00 €		15 500,00
13	subventions d'investissement					
16	emprunts et dettes assimilées	6 830,00 €	- €	295 632,00 €	292 832,00 €	
20/21/23	immobilisations : dépenses équipement	3 051 399,41 €	3 699 380,12 €	5 936 346,24 €	4 456 335,02 €	2 520 000,00
26	Participations					
27	immobilisations financières	90 185,00 €	90 185,00 €	90 184,83 €	90 184,83 €	
20	dépenses imprévues	- €				
458	Opérations compte de tiers	2 165,48 €				25 300,00
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 150 579,89 €</b>	<b>3 789 565,12 €</b>	<b>6 328 013,07 €</b>	<b>4 839 351,85 €</b>	<b>2 560 800,00</b>

Les dépenses réelles d'investissement dépendent des projets d'équipement engagés. Au niveau des emprunts et dettes assimilés, les montants de 2016 et 2017 correspondent au remboursement de l'avance du FCTVA qui prend fin en 2017. Le compte immobilisation financière retrace les écritures de remboursement à l'EPF du portage foncier qu'il effectue pour notre compte.

Les opérations financièrement les plus lourdes en cours sont celle de la dénivellation du passage à niveau et celle de la création d'un parking à étage (en phase maîtrise d'œuvre). Ces opérations sont cofinancées par la Ville et portées par d'autres partenaires, l'Etat SNCF RESEAUX, le Département et la Région (passage à niveau), la Région pour le parking. La ville répond à des appels de fonds. L'année 2018 a été marquée par l'absence d'appels de fonds sur ces opérations.

### • AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Programme n°5 « PN Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
5	PN Gare	2 533 238,00 €



EN COURS

Programme ouvert le 16 décembre 2013 à hauteur de 2,5 M€.

Réajustement le 14 décembre 2015 (DCM n°117/6/2015) à hauteur de 2 533 238 €

Crédits consommés à fin 2018 : 1 886 K€

L'autorisation de programme dans les documents budgétaires n'intègrent pas les 375 K€ payés en 2013

**Restent ouverts : 647 K€**

- Programme n°8 « Parking Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
8	Parking Gare participation	3 170 085 €



REAJUSTEMENT

Réajustement de l'opération (initialement 2 M€)

Programme ouvert en 2016

Crédits consommés à fin 2018 : 200 K€ (appel en attente de 200 K€)

**Crédits ouverts pour 2019 : 1 268 100 €**

- **ENDETTEMENT DE LA VILLE ET ENGAGEMENTS ASSIMILABLES**

Concernant l'endettement au sens propre, la ville n'est liée à aucun engagement. A ce titre ses marges de manœuvres sont totales.

Au titre des dettes éventuelles et assimilées, il y a lieu de considérer les emprunts garantis et les portages menés pour le compte de la Ville à travers l'Etablissement Public Foncier.

- Emprunts garantis : **2,1 M€ en 2018**

Le montant initialement garanti par la Ville a été de 5,7 M€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le capital restant dû était de 2,1M€, au bénéfice du Foyer de la Basse-Bruche (10 encours), du Nouveau Logis de l'Est (5 encours), de l'Hôpital local (3 encours) et de SAREL (1 encours)

- Portages EPF :

L'EPF a acquis pour le compte de la Ville l'assise foncière de l'ancienne station service 45 rue de la commanderie le 6 décembre 2017 pour un montant total de 145 509,24 €. Un portage a été validé sur 5 ans jusqu'au 5 décembre 2022.

Le remboursement comprend le montant d'achat augmenté des frais de portage et des impôts.

Les annuités sont les suivantes :

- 6 décembre 2018 : 33 157,32 €
- 6 décembre 2019 : 31 430,00 e
- 6 décembre 2020 : 30 847,96 €
- 6 décembre 2021 : 30 265,92 €
- 6 décembre 2022 : 29 683,88 €

PORTAGE : 5 ans par annuités					
DATE D'ECHEANCE	06/12/2018	06/12/2019	05/12/2020	05/12/2021	05/12/2022
Taux portage	2%	2%	2%	2%	2%
Capital : VV+FA+N+G+T	145 509,24	116 407,39	87 305,54	58 203,70	29 101,85
Remboursements annuités	29 101,85	29 101,85	29 101,85	29 101,85	29 101,85
Capital restant dû	116 407,39	87 305,54	58 203,70	29 101,85	0,00
Assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Eau Assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts	1 145,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Electricité / Gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de Portage	2 910,18	2 328,15	1 746,11	1 164,07	582,04
Loyers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôt de garantie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 157,32</b>	<b>31 430,00</b>	<b>30 847,96</b>	<b>30 265,92</b>	<b>29 683,88</b>

## 2.1.2. LES RECETTES

### 2.1.2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT : PROGRESSION GRACE AU DYNAMISME FISCAL

Les recettes de fonctionnement de la Ville estimées au terme de l'exercice 2018 sont les suivantes :

		BP 2018	estimation CA (novembre 2018)	part sur total
13	atténuation de charges	50 000,00 €	75 000,00 €	1%
70	produits services et domaine	732 000,00 €	695 000,00 €	5%
73	impôts et taxes	9 413 802,00 €	9 556 000,00 €	72%
74	dotations et participations	2 177 230,00 €	2 298 000,00 €	17%
75	produits gestion courante	39 800,00 €	56 300,00 €	0%
77	produits exceptionnels	20 000,00 €	385 100,00 €	3%
78	reprise sur provisions	225 000,00 €	203 300,00 €	2%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 657 832,00 €</b>	<b>13 268 700,00 €</b>	

Les principales ressources de fonctionnement de la Ville (**89%**) proviennent des impôts et taxes et des dotations et participations. Cette partie des ressources est stable d'une année sur l'autre

#### • IMPOTS ET TAXES : UNE DYNAMIQUE POSITIVE A TAUX CONSTANT

La rubrique « impôts et taxes » comporte principalement les éléments suivants :

1° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) :

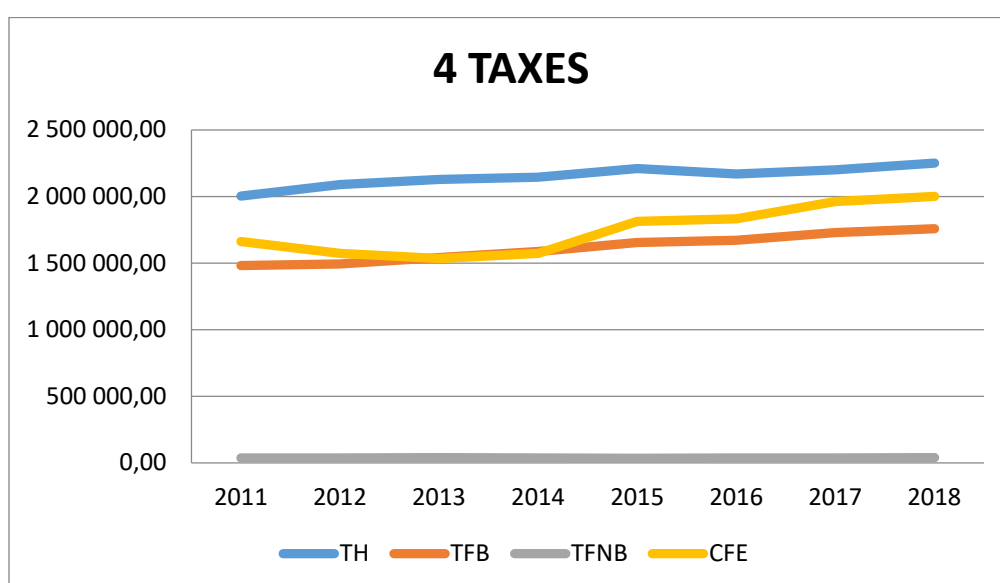
- **TAXE D'HABITATION**  
taux 20,10 % ; base 2018 : 11 191 000 € (+ 245 617 € soit + 2,2 %)
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**  
taux 10,21% ; base 2018 : 17 220 000 € (+ 282 325 € soit + 1,7%)
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**  
taux 32,40 % ; base 2018 : 116 700 € (+ 5 870 € soit + 5,3%)
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**  
taux 17,22 % ; base 2018 : 11 613 000 € (+ 233 073 €, soit + 2 %)

Les taux des différentes taxes ont été augmentés pour la dernière fois par le conseil municipal en **2006**

L'évolution totale des bases est de près de 2% ce qui, pour ces taxes et cotisations, procure un surplus de ressources, par rapport à 2017, de + 117 K€

	TH	TFB	TFNB	CFE	total	
<b>2011</b>	2 002 280,00	1 481 233,00	35 480,00	1 661 463,00	5 180 456,00	
<b>2012</b>	2 090 210,00	1 494 241,00	36 205,00	1 571 601,00	5 192 257,00	0,23%
<b>2013</b>	2 127 611,00	1 542 093,00	37 477,00	1 533 372,00	5 240 553,00	0,93%
<b>2014</b>	2 144 133,00	1 586 179,00	36 627,00	1 572 496,00	5 339 435,00	1,89%
<b>2015</b>	2 210 453,00	1 653 105,00	34 498,00	1 813 598,00	5 711 654,00	6,97%
<b>2016</b>	2 167 610,00	1 669 984,00	35 552,00	1 832 842,00	5 705 988,00	-0,10%
<b>2017</b>	2 200 022,00	1 729 634,00	35 909,00	1 961 954,00	5 927 519,00	3,88%
<b>2018</b>	2 249 391,00	1 758 162,00	37 811,00	1 999 759,00	6 045 123,00	1,98%

Si la taxe d'habitation est le premier produit, son niveau reste relativement stable dans le temps contrairement à la cotisation foncière des entreprises qui est en augmentation

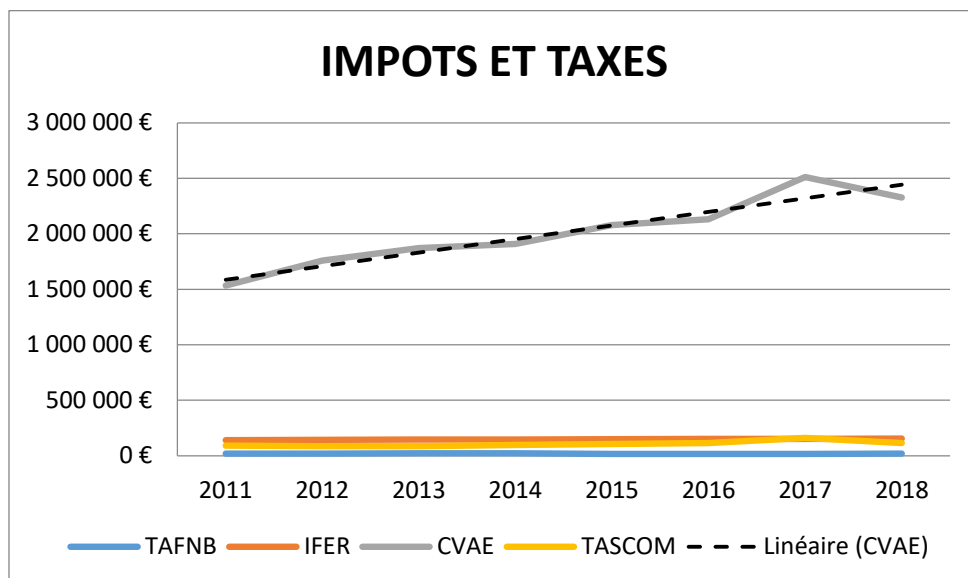


2° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal ne dispose pas d'un pouvoir de taux sont :

- La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)

	TAFNB	IFER	CVAE	TASCOM	TOTAL	
<b>2011</b>	19 596 €	139 600 €	1 533 464 €	92 134 €	<b>1 784 794 €</b>	
<b>2012</b>	20 217 €	144 190 €	1 757 112 €	84 187 €	<b>2 005 706 €</b>	12,38%
<b>2013</b>	21 597 €	146 716 €	1 869 854 €	86 488 €	<b>2 124 655 €</b>	5,93%
<b>2014</b>	20 488 €	147 046 €	1 908 872 €	96 335 €	<b>2 172 741 €</b>	2,26%
<b>2015</b>	17 127 €	148 898 €	2 079 654 €	105 838 €	<b>2 351 517 €</b>	8,23%
<b>2016</b>	15 992 €	150 387 €	2 131 574 €	115 030 €	<b>2 412 983 €</b>	2,61%
<b>2017</b>	16 288 €	152 129 €	2 510 093 €	159 509 €	<b>2 838 019 €</b>	17,61%
<b>018</b>	18 594 €	153 650 €	2 327 541 €	115 217 €	<b>2 615 002 €</b>	-7,86%

Il convient de relever l'évolution de la CVAE. Le produit de cet impôt lié à l'activité économique, quoique particulièrement dynamique sur Molsheim, est en diminution sur 2018 par rapport à 2017. La progression du produit de la CVAE depuis la réforme de la taxe professionnelle effective en 2011 est de plus de **63 %**. Entre 2016 et 2017 le produit s'est accru de près de **18%**. Entre 2018 et 2017 il est à noter une régression de produit de **8%**. Cette diminution est à considérer en la remettant en perspective avec les évolutions passées. La hausse de 2017 basée sur des rectifications a marqué un pic anormal. A ce titre 2018 s'inscrit dans un prolongement dynamique de la CVAE (cf. courbe de tendance).



Par ailleurs l'Etat a prévu des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle :

- DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)  
*L'avenir de cette dotation est compromis (cf. loi de finances pour 2018). Il convient d'anticiper sa disparition même si celle-ci est pour l'instant repoussée !*  
*Un amendement de l'AN dans la loi de finances pour 2019 (avis favorable du gouvernement) annule la minoration de 2018 soit pour Molsheim **+ 28 716 €** « à récupérer »*
- GIR (Garantie de ressources)

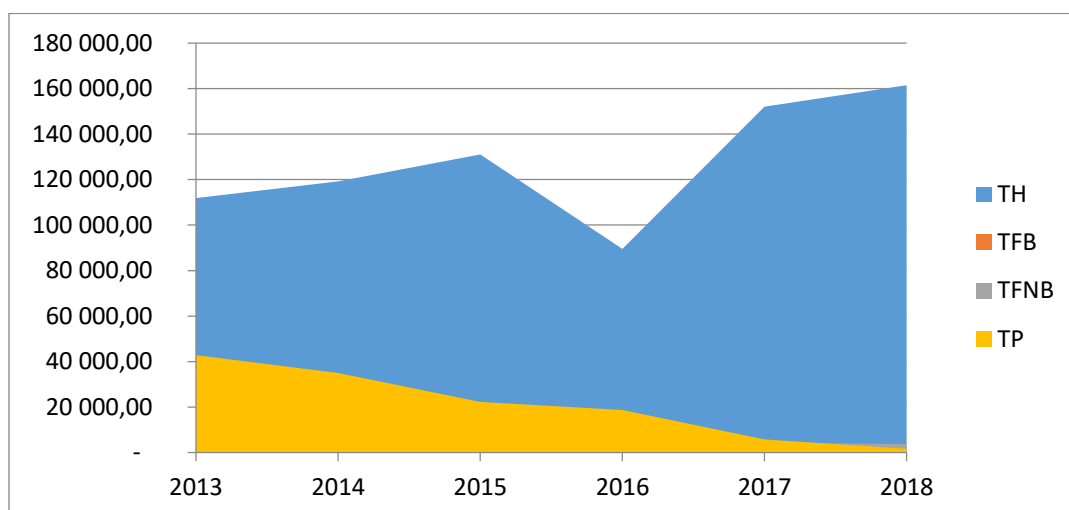
	DCRTP	GIR	TOTAL	
<b>2011</b>	320 709 €	468 857 €	<b>789 566 €</b>	
<b>2012</b>	255 942 €	444 139 €	<b>700 081 €</b>	-11,33%
<b>2013</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>	-2,21%
<b>2014</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>	0,00%
<b>2015</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>	0,00%
<b>2016</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>	0,00%
<b>2017</b>	235 918 €	448 677 €	<b>684 595 €</b>	0,00%
<b>2018</b>	<b>207 202 €</b>	<b>448 677 €</b>	<b>655 879 €</b>	<b>-4,19%</b>



- **DES COMPENSATIONS A TENDANCE BAISSIERE MAIS EN HAUSSE DEPUIS 2017**

	compensations	
<b>2011</b>	184 155 €	
<b>2012</b>	185 741 €	0,86%
<b>2013</b>	166 761 €	-10,22%
<b>2014</b>	164 634 €	-1,28%
<b>2015</b>	161 754 €	-1,75%
<b>2016</b>	114 952 €	-28,93%
<b>2017</b>	<b>163 264 €</b>	<b>42,03%</b>
<b>2018</b>	<b>167 987 €</b>	<b>2,89%</b>

Les compensations sont liées aux réformes fiscales et à leur impact sur les produits fiscaux de la commune. Leur tendance à long terme est baissière. La hausse constatée depuis 2017 est liée à la réforme de la taxe d'habitation



Les recettes provenant des impôts et taxes sont dynamiques et augmentent en moyenne de près de 3 % par an sur la période 2011/2018.

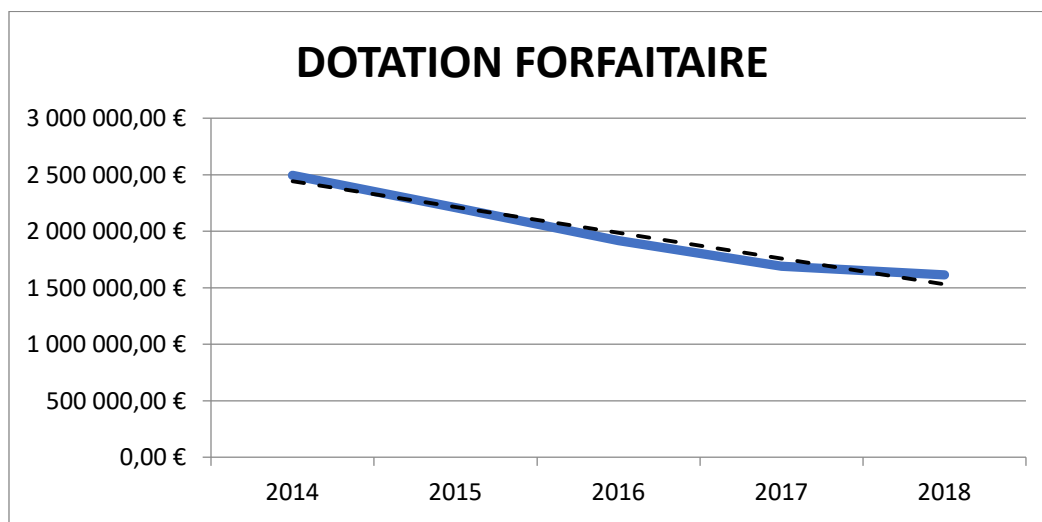
Entre 2011 et 2018 la progression des produits fiscaux est près **+ 1,7 M€**

- **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF (dotation forfaitaire et la DSR) ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>dotation forfaitaire</b>	<b>2 495 675,00 €</b>	<b>2 209 751,00 €</b>	<b>1 917 609,00 €</b>	<b>1 690 929,00 €</b>	<b>1 614 345,00 €</b>
dynamique population	- €	8 269,00 €	1 539,00 €	4 426,00 €	4 043,00 €
Ecrêtement	- €	<b>-74 870,00 €</b>	<b>-66 277,00 €</b>	<b>-110 610,00 €</b>	<b>-109 976,00 €</b>
CRFP	<b>-87 998,00 €</b>	<b>-219 323,00 €</b>	<b>-227 404,00 €</b>	<b>-119 985,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
population	9 425	9 511	9 527	9 616	9 616
dotation / pop DGF	264,79 €	232,34 €	201,28 €	175,85 €	167,88 €
<b>DSR</b>	<b>100 479,00 €</b>	<b>110 500,00 €</b>	<b>108 061,00 €</b>	<b>110 468,00 €</b>	<b>109 980,00 €</b>
bourg centre	33 883,00 €	39 889,00 €	35 900,00 €	32 310,00 €	29 079,00 €
péréquation	66 596,00 €	70 611,00 €	72 161,00 €	78 158,00 €	80 901,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 596 154,00 €</b>	<b>2 320 251,00 €</b>	<b>2 025 670,00 €</b>	<b>1 801 397,00 €</b>	<b>1 724 325,00 €</b>

La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de l'écrêtement et de la Contribution au Redressement des Finances Publiques



### 2.1.2.1 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre article	Libellé	2015	2016	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>estimé</i>
10	dotations et fonds divers	3 648 633,29 €	3 570 219,53 €	3 131 563,75 €	3 001 500 €
13	subventions d'investissement	86 830,32 €	84 877,69 €	183 942,28 €	22 000 €
16	emprunts et dettes assimilés	585 664,00 €	61 800,00 €	0,00 €	
20	immobilisations incorporelles				
21	immobilisations corporelles	213,58 €		9 070,77 €	
23	immobilisations en cours	921,54 €	163,00 €		
27	autres immobilisations financières	50 925,59 €	50 925,93 €	50 925,93 €	51 000 €
458	Opérations compte de tiers				25 300 €
	<b>Recettes réelles</b>	4 373 188,32 €	3 767 986,15 €	3 375 502,73 €	3 099 800 €

Le résultat estimé pour 2018 est prudent et la reprise de l'excédent de financement au titre de 2018 ne sera repris qu'à hauteur de 1,8 M€

### 3. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS POUR LE BP 2019

Le bilan provisoire d'exécution de l'exercice 2018 laisse entrevoir des éléments positifs pour aborder l'exercice 2019 :

- Les marges de manœuvre de la Ville sont préservées (la pression fiscale reste contenue, l'endettement de la ville est nul)
- Un résultat estimé à ce jour (hors opérations d'ordre) pour la fin d'exercice de 2018 de

**1,8 M€** en fonctionnement

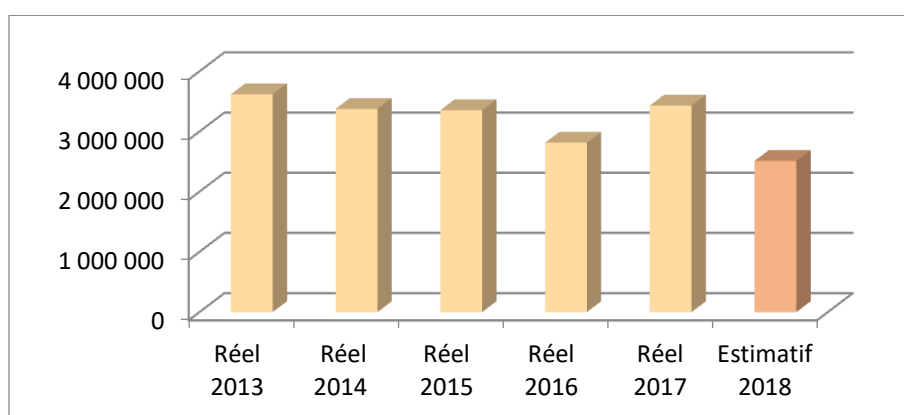
**0,5 M€** en investissement

#### 3.1. FONCTIONNEMENT

##### 3.1.1. Impact de la situation liée aux exercices précédents

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Estimatif 2018	Ecart 2017/2018
Dépenses courantes en €	8 422 204	8 905 454	9 708 023	10 001 252	10 045 720	10 170 000	1%
Recettes courantes en €	12 039 114	12 281 202	13 061 872	12 814 755	13 476 425	12 680 300	-6%
<b>Epargne de gestion en €</b>	<b>3 616 910</b>	<b>3 375 748</b>	<b>3 353 849</b>	<b>2 813 503</b>	<b>3 430 705</b>	<b>2 510 300</b>	<b>-27%</b>

L'épargne de gestion fait apparaître le résultat courant. En 2018 l'épargne de gestion de la Ville est estimée à 2,5 M€.



##### 3.1.2. Perspectives 2019 de l'évolution des dépenses courantes de fonctionnement par rapport au BP 2018 : + 29 K€

**L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement hors virement et dépenses d'ordre est fixé à un maximum de 1%**

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>EVOLUTION</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 700 000 €	3 600 000 € - 100 000 €
012	CHARGE DE PERSONNEL	5 426 000 €	5 555 000 € 129 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	410 000 €	420 000 € 10 000 €
65	AUTRES CHARGES	1 320 000 €	1 430 000 € 110 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 000 €	10 000 € - €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000 €	25 000 € - €
68	DOTATIONS	270 000 €	150 000 € - 120 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	25 000 €	25 000 € - €
<b>TOTAL</b>		<b>11 186 000 €</b>	<b>11 215 000 € 29 000 €</b>

- **011 « charges générales » : - 100 K€**

Afin de coller davantage avec la réalité constatée ces dernières années, il est prévu de réajuster les crédits ouverts de 100 K€

- **012 « charges de personnel » : + 129 K€**

Le réalisé prévisionnel pour 2018 est estimé à **5,31 M€**. Les crédits ont été ouverts en 2018 à hauteur de 5,426 M€, soit un solde positif estimé de **116 K€**.

L'augmentation proposée, en comparatif entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2018, est en hausse de + 2,38 %. Soit **+ 129 K€** de budget à budget et **+ 245 K€** si l'on retient le réalisé prévisionnel.

Pour information 1 mois de rémunération des agents de la ville représente en moyenne 420 K€

**Hypothèses retenues :**

**+ 245 K€**

- Evolution estimée des postes budgétaires (BP 2019 / BP 2018) : **+ 124 K€**
  - Remplacements et ouverture de postes : **+ 149 K€**
    - Commande publique : + 28 K€
    - Informatique : + 30 K€
    - Services techniques /urbanisme : + 17 K€
    - Police : + 44 K€ (ouverture d'un nouveau poste dans le cadre de la police pluri communale)
    - Emplois aidés : + 30 K€
  - GVT négatif : **- 25 K€**
    - Suppression d'un poste à la DASP (ouverture au CCAS) : **- 11 K€**
    - Remplacements divers postes suite à départ retraite : **- 14 K€**

- Evolution estimée des rémunérations (BP 2019/ BP 2018) : **+ 30 K€**
  - Avancement de grades : + 10 K€
  - Régime Indemnitaire : + 20 K€
  
- Provisions charges et crédits divers : **+ 91 K€**
  - Renouvellement contrats de protection sociale (prévoyance et complémentaire maladie) : + 16 K€
  - Provision pour évolution valeur du point (0,5%) et SMIC (+1%) : + 15 K€
  - Provision pour évolution charges patronales : + 20 K€
  - Provision pour aléas : + 40 K€ (**soit moins de 1 %**)

- **014 « atténuations de produits » : + 10 K€**

Une augmentation de la contribution au titre du FPIC de 10 K€ est anticipée.

- **65 « subventions » : + 110 K€**

L'augmentation de 110 K€ est adossée à une estimation d'augmentation des contributions et subventions aux associations, écoles et CCAS (une réévaluation de la subvention au CCAS est motivée notamment par le recrutement d'un travailleur social par financement d'un poste supprimé à la DASP sur le budget de la Ville)

- **Autres dépenses de fonctionnement : - 120 k€**

La réduction des crédits ouverts est liée à une réduction des provisions pour maladie ordinaire et pour les litiges

### **3.1.3. Perspectives 2019 de l'évolution des recettes courantes de fonctionnement par rapport au BP 2018 : + 334 K€**

		<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>EVOLUTION</b>
70	PRODUITS DES SERVICES	720 000 €	784 000 €	64 000 €
73	IMPOTS ET TAXES	9 500 000 €	9 600 000 €	100 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 065 000 €	2 300 000 €	235 000 €
75	AUTRES PRODUITS	39 800 €	50 000 €	10 200 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000 €	20 000 €	- €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	225 000 €	150 000 €	- 75 000 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000 €	50 000 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>12 619 800 €</b>	<b>12 954 000 €</b>	<b>334 200 €</b>

- **Dotations : + 235 K€**

Cette augmentation est liée à l'intégration de la DSR

- **Impôts et taxes : + 100 K€**

La fiscalité directe locale sur laquelle l'assemblée municipale détient un pouvoir de taux représente + de 6M€ de la masse totale des crédits ouverts au 73, soit les 2/3. L'augmentation des bases a été automatisée à compter de 2018 (article 1518bis CGI). Une hypothèse prudente est retenue pour 2019 pour intégrer une éventuelle modification physique des bases de + 100 K€ (base d'une évolution des prix de 1,7 %)

- **Autres recettes de fonctionnement : - 800 €**

La hausse attendue des produits des services et de revenus de location est contrebalancée par la réduction des reprises sur provisions moins élevées.

**Objectifs 2019 en fonctionnement :**

- **Limiter l'augmentation des dépenses courantes d'une année sur l'autre à un maximum de 1%**
- **Réduction des charges à caractère général**
- **Maitrise des charges de personnel en accompagnant une évolution (entre + 2 % à + 4 %)**
- **Maintien des taux de fiscalité locale**

## 3.2. INVESTISSEMENT

### 3.2.1. DEPENSES : + 3,44 M€

Chapitre article	Libellé	2018	2019	
020	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
204	subventions versées	873 800,00 €	1 931 400,00 €	121%
20	immobilisations incorporelles	266 250,00 €	1 092 000,00 €	310%
21	immobilisations corporelles	4 218 250,00 €	5 136 400,00 €	22%
23	immobilisations en cours		400 000,00 €	
27	immobilisations financières		29 200,00 €	
458	Opérations d'investissement	101 200,00 €	411 000,00 €	306%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 509 500,00 €</b>	<b>9 050 000,00 €</b>	<b>62%</b>

- OPERATIONS PLURIANNUELLES : + 1,4 M€

En 2019 est marquée par l'inscription de crédits de paiements d'une nouvelle autorisation de programme :

- Programme n°9 « Chartreuse »

N°	Intitulé	Montant
9	Chartreuse	1 600 000 €

Programme ouvert en 2018

**Crédits ouverts pour 2019 : 400 K€**

- AUTRES OPERATIONS : + 2,04 M€

En 2019 plusieurs opérations sont envisagées :

- Accompagnement des travaux de dénivellation du passage à niveau  
En lien avec l'ouvrage, la Ville a prévu le réaménagement de la rue de la fonderie, la création d'un espace arboré le long des voies côté rue de la commanderie, la réalisation d'un parking provisoire pour accompagner la construction d'un parking en ouvrage



- Opérations patrimoniales  
A ce titre, on peut relever notamment l'opération sur l'ancienne chartreuse et la Metzsig
- Mises aux normes et sécurisations
- Réaménagement des accès au camping
- Virement vers les budgets annexes Réseaux et Camping

### 3.2.2. RECETTES

Chapitre article	Libellé	2018	2019
021	virement section FCT	1 035 000,00 €	1 400 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement		1 789 000,00 €
16	besoin de financement	2 423 000,00 €	3 780 000,00 €
10222	FCTVA	500 000,00 €	200 000,00 €
10223	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €
13	SUBVENTIONS		110 000,00 €
27	immobilisations financières	51 000,00 €	51 000,00 €
458	Opérations d'investissement		330 000,00 €
<b>024</b>	Produits de cessions	101 200,00 €	870 000,00 €
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 210 200,00 €</b>	<b>8 630 000,00 €</b>

- **BESOIN DE FINANCEMENT**

Un appel à l'emprunt est inscrit à hauteur de 3,78 M€ au niveau du budget primitif. La concrétisation du montant à emprunter sera définie après adoption du compte administratif pour 2018 sachant que l'objectif est de ne pas recourir à ce type de financement.

**Objectifs 2019 en investissement :**

- **Augmentation des crédits ouverts au titre d'opération : +3,44 M€**
- **Financement de ces mêmes opérations en limitant le recours à l'emprunt qui est inscrit de manière prévisionnelle à hauteur de 3,8 M€**

## 4. BUDGETS ANNEXES

La ville compte 5 budgets annexes

### 4.1. SUCCESSION HUTT

#### ○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement à hauteur de 11 410 € et à 4 000 € en investissement.

#### ○ OBJECTIFS : CREATION D'UNE BOURSE D'ETUDE

Institution d'une bourse d'études « Albert HUTT » à compter de l'année 2019. Son montant représentant une année d'écologie à l'école de musique, pour un maximum de deux élèves remplissant des conditions strictes de compétences dans la pratique du piano, ne pèsera que très faiblement sur ce budget.

#### ○ DEPENSES : 15 410 €

- Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers (7 410 €)
- Acquisition de pianos (pour 2019 provision pour un piano : 4 000 €)
- Opérations d'ordre (4 000 €)

#### ○ RECETTES : 15 410 €

- Produits financiers d'un porte feuille d'actions et d'OAT (3 600 €)
- Dotations et participations (dont amortissement par la ville) : 7 810 €
- Opérations d'ordre (4 000 €)

## 4.2. CAMPING MUNICIPAL

### ○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010.

Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2018 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes.

### ○ OBJECTIFS : RENOVER LE CAMPING ET A TERME EN CONCEDER SA GESTION

Le camping a vieilli, notamment les mobil homes proposés. Il est envisagé d'acquérir un nouvel équipement de ce type en 2019.

La réalisation d'une aire d'accueil pour camping car, projet porté par l'intercommunalité, est envisagée en 2019. Sa localisation à côté du camping permettrait une synergie de gestion, notamment dans le cadre d'une gestion déléguée.

La cessation de l'activité du club hippique, dont le site est contigu à celui du camping, permet d'envisager de revoir l'accès au camping, accès qui s'est révélé problématique depuis la liaison interquartier.

### ○ DEPENSES : 612 K€

- Charges à caractère général : 107 K€
- Charges de personnel : 60 K€
- Travaux et acquisitions diverses : 386 K€
- Opérations d'ordre et divers : 59 K€

### ○ RECETTES : 612 K€

- Produits de service et taxe de séjour : 207 K€
- Subvention d'investissement budget principal : 296 K€

- Réserves : 50 K€
- Opérations d'ordre : 59 K€

### **4.3. LOCAUX COMMERCIAUX**

#### **○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- La Metzsig, place de l'Hôtel de Ville : restaurant
- Place de l'Hôtel de Ville : Charcuterie MULLER
- Place de l'Hôtel de Ville : Carrefour (8à8)
- Cabinet infirmière, rue Kellermann

#### **○ OBJECTIFS : AGRANDISSEMENT DU 8A8**

La Ville a acquis, le 30 janvier 2018, par voie de préemption les locaux de l'ancien restaurant « Walima » contiguës au 8à8. Cette préemption a permis d'envisager l'agrandissement du 8à8. La Ville supportera les frais de percement entre les deux bâtiments pour 12 K€. En contrepartie, et dans une logique de maintien du commerce de centre ville, un loyer de 200 € mensuels sera demandé à CARREFOUR.

#### **○ DEPENSES : 71 K€**

- Charges : 23 K€
- Travaux immobilisations : 24 K€
- Opérations d'ordre : 24 K€

#### **○ RECETTES : 71 K€**

- Produits : 47 K€
- Opérations d'ordre : 24 K€

#### 4.4. FORET COMMUNALE

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

- **OBJECTIFS : MAINTIEN DU PATRIMOINE FORESTIER**

L'objectif identique d'année en année est le maintien du patrimoine forestier en procédant aux plantations nécessaires et en commercialisant ce qui peut l'être, dans le cadre d'une gestion cynégétique.

- **DEPENSES : 76 K€**

- Charges générales : 72 K€
- Immobilisations (travaux) : 4 K€

- **RECETTES : 76 K€**

- Produits des services (chasse + vente) : 74 K€
- Divers et ordre : 2 K€

#### 4.5. RESEAUX

- 

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même. Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire la Ville a pour client la communauté des communes.

- **OBJECTIFS : DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE**

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci sera relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...)

Par ailleurs, bénéficiant d'un agrément ARCEP, la Ville pourrait s'ouvrir à de nouveaux clients institutionnels en 2019.

- **DEPENSES : 151 K€**

- Charges générales : 12 K€
- Travaux : 100 K€
- Opérations d'ordre : 39 K€

- **RECETTES : 151 K€**

- Produits de gestion : 12 K€
- Subvention d'investissement : 100 K€
- Opérations d'ordre 39 K€